



**PRÉFET  
DE L'AVEYRON**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général  
Direction de la coordination des politiques  
publiques et de l'appui territorial**

**BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Arrêté n° 12-2022-03-02-00001 du 12 MARS 2022

Autorisation d'effectuer des travaux pour la réfection de la toiture en site classé de Conques et des Gorges du Dourdou sur la commune de St Cyprien sur Conques-en-Rouergue

---

LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON  
Chevalier de la Légion d'honneur

- Vu** le code de l'environnement et notamment ses articles L.341-7, L.341-10 et R.341-11 ;
  - Vu** le code de l'urbanisme et notamment l'article R.425-17 ;
  - Vu** le décret du 15 janvier 2021 portant classement parmi les sites du département de l'Aveyron du site de Conques et des Gorges du Dourdou ;
  - Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Madame Valérie MICHEL-MOREAUX en qualité de préfète de l'Aveyron ;
  - Vu** l'arrêté préfectoral du 11 juin 2021, modifié par l'arrêté du 30 août 2021, donnant délégation de signature à Madame Isabelle KNOWLES, secrétaire générale de la préfecture de l'Aveyron ;
  - Vu** le dossier de demande d'autorisation de travaux, présenté par M. VIGUIER Gérard, le 14 janvier 2022, relative à la réfection de la toiture, à l'identique, d'un bâtiment sis route de Sanhes Moulin, sur la commune de Conques-en-Rouergue ;
  - Vu** l'avis favorable de monsieur l'architecte des bâtiments de France en date du 10 février 2022 ;
- Sur** proposition de la secrétaire générale de la préfecture de l'Aveyron ;

### **ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup> :** Monsieur Viguier Gérard est autorisé à réaliser les travaux de réfection de la toiture de sa résidence secondaire, située en site classé de Conques et des Gorges du Dourdou, sur la commune de Conques-en-Rouergue.

**Article 2 :** La réfection de la toiture sera réalisée en lauzes de shiste posées à pureau décroissant. Les cheminées seront rejointoyées, (la cheminée située en portion basse du rampant de toiture pourra être rabaissée d'environ un mètre) ;

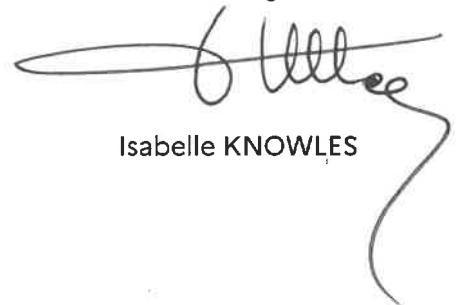
**Article 3 :** La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa notification. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être présenté à l'auteur de la décision.

**Article 4 :** La présente décision sera notifiée à l'agglomération de Rodez et copie sera transmise pour information au maire de Conques-en-Rouergue.

**Article 5 :** La secrétaire générale de l'Aveyron, l'architecte des bâtiments de France et le président de l'agglomération de Rodez sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture .

Fait à Rodez, le / 2 MARS 2022

Pour la préfète et par délégation,  
la secrétaire générale

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Isabelle Knowles', with a long, sweeping tail extending downwards and to the right.

Isabelle KNOWLES